

Rapport d'activité 2021

2021, « an 2 de l'ère Covid », nous a une nouvelle fois valu quelques complications, mais moins toutefois que l'an précédent... Limiter le nombre de participant·es à nos réunions, ne plus partager nos pique-niques, mener les séances de médiation avec masques, renoncer à une « partie récréative » pour notre assemblée générale annuelle... Autant de petits embarras que nous espérons voir disparaître en 2022...

Quelques chiffres balises

- 5 membres de comité – sans changement.
- 14 permanent·es, 17 médiatrices et médiateurs, en tout 20 actives et actifs.
- 51 membres cotisants.
- 105 appels (133 en 2020) dont 7 ont débouché sur une médiation (8), 57 s'étant limités à une aide par téléphone (39), 49 s'étant arrêtés (46), soit par refus d'une des parties, soit du fait d'autres circonstances.

Activités de la permanence

Nous avons comme d'habitude eu quelques départs, notamment celui de notre ex-président Samuel Bonstein, qui a rendu tant de services à notre association. Il a été dûment fêté lors de notre assemblée générale de 2021.

5 nouvelles personnes ont rejoint l'équipe en tant que permanent·es ; en 2022 elles deviendront observatrices, puis co-médiatrices, avant que nous ne les accréditions.

Notre permanence téléphonique est toujours tenue 2 fois par semaine : les lundis soir de 19h à 21h et les vendredis matin de 9h à 11h, à l'exception des jours fériés et des vendredis pendant les vacances scolaires d'été.

Outre les demandes provenant directement des personnes en conflit, nous relèverons ici que plusieurs instances, soit nous demandent des médiations *au nom de* personnes auxquelles elles sont liées, soit *recommandent* à ces personnes de nous appeler. Tel est le cas de diverses **régies immobilières**, de l'**ASLOCA**, de la **gendarmerie cantonale** ainsi que de divers corps de **polices** communales ou intercommunales ainsi que de la gendarmerie vaudoise.

De plus en plus de demandes nous sont formulées par e-mail plutôt que par téléphone. Cette pratique, qui suit une tendance très générale de notre société, ne va pas sans nous causer des soucis, puisque nous n'avons jamais tous les renseignements nécessaires et peinons souvent à rappeler les personnes qui nous ont écrit.

Séances de médiation

Une fois de plus, le faible nombre (7) de dossiers arrivés au stade de la *séance* de médiation – en face à face, donc – peut interpeller. Il convient de rappeler qu'il reflète d'une part l'excellent travail réalisé par les permanent·es au téléphone, d'autre part le manque de « culture de la médiation » dans notre pays, causant trop de refus d'entrée en matière de la partie adverse.

6 de ces médiations se sont conclues par un accord, total ou partiel, sur les divers aspects des conflits impliqués ; seule 1 n'a permis aucune avancée, du moins en séance de médiation : l'expérience montre en effet que les paroles échangées lors de ces séances, même si elles sont vigoureusement rejetées sur le moment, marquent néanmoins les esprits et participent souvent, à plus long terme, à une *transformation non-violente* du conflit.

Les conflits traités étaient comme d'habitude très variés ; citons pour exemple :

- Deux dames ont été proches, puis leur amitié s'est émiétée... Leurs conflits duraient depuis 10 ans ! La médiation a permis de trouver les moyens de « garder la bonne distance » entre elles tout en communiquant lorsque nécessaire.
- Conflit entre une association qui anime un parc public et des habitants du voisinage. Recherche de calme d'un côté, de solidarité et convivialité de l'autre... Difficile de contenter tout le monde !
- Une personne âgée fait sa sieste à l'heure où une voisine fait bruyamment le ménage... Sauf qu'il s'est avéré en médiation que c'est une personne envoyée par le CMS qui fait ce ménage, bruyamment car sous forte pression du temps, et que le CMS refuse de changer l'horaire de son intervention... On voit là à quel point des circonstances extérieures, fortuites, peuvent détériorer une relation et causer un conflit... surtout si les acteurs extérieurs s'y montrent indifférents !
- Un conflit entre voisins co-propriétaires, membres d'une même fratrie... Clôtures de démarcation, ordre du jour de l'assemblée générale, tensions avec les conjoints...
- Un co-propriétaire contre son voisin, à la fois promoteur (constructeur) de ladite PPE et administrateur de celle-ci... Différences de styles, de cultures, présupposés et interprétations de part et d'autre... L'accord s'est fait pour trouver un administrateur extérieur et pour prendre des temps en commun visant à mieux faire connaissance.

Comme chaque année, les problèmes de bruit sont le thème récurrent et dominant des plaintes qui nous sont rapportées.

Citons encore ces mots envoyés par une régie immobilière, qui nous font particulièrement plaisir : « *Nous aimerions également faire appel à vos services pour mettre en place une médiation. Nous avons pu constater dans d'autres bâtiments que votre intervention avait été bénéfique.* »

Activités du comité

Le comité s'est réuni 5 fois dans l'année et a accompli beaucoup de travail, comme toujours très divers. Les propos ci-dessous en reflètent le principal.

Chaque candidat·e à nous rejoindre est désormais reçu·e en séance de comité. Tel a été le cas lors de 4 de nos séances.

Nous avons requis du Conseil d'État une exception à la limite de 5 personnes pour les « réunions privées », limite qui nous empêchait de mener à bien une partie de nos médiations.

Nous avons suivi les travaux préparatoires d'une nouvelle organisation faîtière qui entend fédérer les efforts pour faire connaître la médiation dans notre canton – la **Plate-forme vaudoise de promotion de la médiation (PVPM)**, cf. www.vaudmediation.ch).

Formation continue

Nous avons organisé une journée de formation continue sur le thème de la *médiation transformatrice*, plus précisément des parties de cette pratique que nous entendons apporter à nos médiations.

Deux soirées ont permis à nos actives et actifs de se retrouver, de partager les problèmes rencontrés, et de s'exercer à la médiation, et notamment à la co-médiation avec d'autres parmi nous : un exercice très important, puisque nous fonctionnons toujours en duo (voire trio) de médiateurs.

Site Internet

L'AsMéd-Genève ayant décidé de créer son propre site Internet, nous avons dû réaménager le site commun à notre unique profit. Toutes les pages ont été révisées, et 5 « articles » (brèves nouvelles) ont été rédigés.

Une association étrangère ayant maladroitement adopté l'abréviation *Asmed* et réservé le nom de domaine *asmed.ch*, nos amis de l'AsMéd-GE ont dû nous défendre énergiquement. Du coup, nous avons pour notre part réservé le nom *asmed-vd.ch*, qui peut désormais être utilisé au lieu de *mediation-de-voisinage.ch*.

Je désire terminer ce rapport par de chaleureux remerciements à toutes les personnes qui ont fait vivre notre association en 2021 : membres du comité, permanent-es, comptable, et nos précieux membres, individuels ou collectifs, dont le soutien nous fait toujours chaud au cœur.

Le 22 février 2022



Philippe Beck, président